Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 12 mars 2020

2020-1-17

PAR Prefecture
024-242400752-20200312-2020_1_17-DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Saint Jory de Chalais

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
02 mars 2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 1

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI Thérèse CHASSAIN

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD, Michel AUGEIX, Marc PASCUAL, René (Paul) CHEVAL, Paul MEYNIER, Michel RANOUIL (suppléant de Philippe LACHAUD)

Absents et excusés : Pierre-Yves COUTURIER, Dominique MARCETEAU (a donné pouvoir à Annick MARCETEAU), Céline DEQUANT, Nicola ROBERTS, Christiane DESPAGES, Philippe LACHAUD (remplacé par son suppléant Michel RANOUIL), Michel REBIERE, Paul MEYNIER,

M. Benoît MOUTON est désigné secrétaire de séance

EPF Nouvelle Aquitaine : panorama des friches économiques présentes sur notre territoire (convention de partenariat)

Contexte : une des faiblesses du territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin demeure le nombre important de terrains et bâtiments actuellement en état de friche, présents en centre-bourgs et en périphérie de villages.

Objet de l'action : il s'agit d'établir, au cours de l'année 2020, un panorama complet des friches à caractère industriel, artisanal, de commerces et de services présentes sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin

Pertinence et intérêts : ce panorama des friches, une fois réalisé, devra permettre à la fois à la Communauté de communes Périgord-Limousin mais aussi à ses communes membres d'avoir en leur possession un outil d'aide à la décision qui leur permettra d'envisager, sur ces friches, des opérations de démolition, reconstruction, réhabilitation de nouveaux bâtiments, changement de destination et d'usage, en fonction de leurs volontés et des nouveaux projets que les élus intercommunaux et communaux souhaiteront conduire

Maître d'ouvrage de l'opération de réalisation de ce panorama des friches : Communauté de communes Périgord-Limousin

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-200069557-20200316-DE
Reçu le 17/03/2020
Publié le 17/03/2020

Etablissement à qui la mission est confiée : Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dont le siège est situé au 107 boulevard du Grand Cerf CS 70432 – 86011 POITIERS Cedex. Une convention cadre avait déjà été signée le 22/11/2017 entre la CDC Périgord-Limousin et l'EPF Nouvelle Aquitaine après délibération du conseil communautaire en date du 17/11/2017.

Coût de la mission : gratuité. Aucun frais ni pour la communauté de communes Périgord-Limousin ni pour ses communes membres.

Convention opérationnelle : Afin de cadrer la mission de l'EPF Nouvelle Aquitaine dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une convention opérationnelle entre l'EPF Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Périgord-Limousin.

A noter : En missionnant l'EPF sur ce sujet, à l'échelle intercommunale, la communauté de communes Périgord-Limousin deviendrait la première intercommunalité de la Région Nouvelle Aquitaine à engager ce type de partenariat avec l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***AUTORISE son président à signer tout document permettant :***
  - ***de missionner gratuitement l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine pour la réalisation au cours de l'année 2020 d'un panorama complet des friches à caractère industriel, artisanal, de commerces et de services présentes sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin***
  - ***D'établir une prochaine convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine pour mener à bien ce partenariat***
  - ***la bonne réalisation de la mission de l'Etablissement Public Foncier dans ce contexte***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24400 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 16 mars 2020
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24400 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication